

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Votes pour : 11 contre : 00
Date de la convocation : 16/03/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, DELPOUVE Sandra, LEVECQUE Daniel, ROGER Sophie, NIQUET Johan, BUTTAZZONI Céline, DUPENT Julien, CADIERGUES Maud, RIFFLART Aurélie, DOAL Gauthier.

Étaient absents :

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur DOAL Gauthier est désigné secrétaire de séance.

Détermination du nombre d'adjoints (2026-06)

Avant de procéder à l'élection des adjoints, monsieur le maire indique qu'en applications des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour extrait conforme
Le Maire,
José DOAL

